

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le

ID : 083-218300960-20190916-20190906-DE

## COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2019/09/06

SEANCE du 16 septembre 2019

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
15	11		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

### **OBJET : Motion contre la destruction des services publics de proximité.**

L'an deux mille dix-neuf et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Hélène AUDIFFREN – Elisabeth WHITE – Robert RIEU – Thérèse MOREDDU – Renée SALVATORI – Patrice ALANIOU – Sylvain CINTAS – Jean-Raymond NIOLA – Valérie DALMASSO – Gilles-Olivier PAYAN.

Procurations : Christophe PALUSSIÈRE représenté par Sylvain CINTAS – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Muriel PREVOT CARPENTIER représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Est élue secrétaire de la séance : Hélène AUDIFFREN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,

- La mise en place de conseillers comptables,
- La réduction du nombre et le regroupement de Services des Impôts des Particuliers (SIP), de Services des Impôts des Entreprises (SIE), de Services de la Publicité Foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place des « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France services », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune la fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

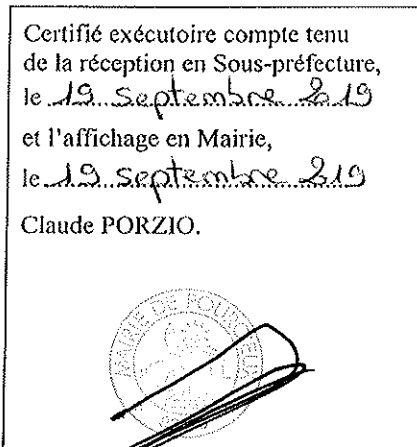
En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les communes rurales dans l'aide et le soutien apporté au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés communaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil Municipal de Pourcieux demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie, SIP, SIE, etc soit maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 19 septembre 2019  
et l'affichage en Mairie,  
le 19 septembre 2019  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
Claude PORZIO.

